



Économiser
l'énergie à la maison*

Kingfisher

Fiche technique :

Isoler son logement



Les produits bénéficiant du statut Green Star sont conçus pour aider les clients à identifier les articles de nos gammes qui contribuent à réduire l'impact sur l'environnement. Les clients peuvent utiliser les informations fournies pour sélectionner et mieux comprendre les produits qui les intéressent ou qu'ils ont achetés.

L'importance d'isoler

D'après l'Energy Saving Trust, [un foyer britannique peut perdre jusqu'à un quart de sa chaleur](#) par le toit si le bâtiment n'est pas isolé. Environ [un tiers des foyers britanniques disposant de combles sont insuffisamment isolés](#). L'[Energy Saving Trust](#) a mis en évidence les travaux que les propriétaires doivent effectuer pour réaliser des économies d'énergie. La perte de chaleur des maisons peut notamment être réduite grâce des travaux d'isolation, à l'installation des portes et de fenêtres à haut rendement thermique et au calfeutrage. Le site Web de l'agence propose des conseils pratiques pour isoler efficacement sa maison.

L'[ADEME](#) (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a constaté qu'en France, 25 à 30 % de la chaleur dans une maison non isolée peuvent être perdus par le toit, 20 à 25 % par les murs et 7 à 10 % par le sol.

Critère 1 :

Évaluation des produits Green Star



Chaque produit doit répondre :

- à l'ensemble des exigences légales locales ;
- à l'ensemble des exigences des politiques de Kingfisher.

[Cliquez ici pour consulter les politiques de Kingfisher](#). Elles comprennent notamment nos normes relatives aux droits humains, aux conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement et aux matériaux d'emballage.

Si un produit ne répond pas à l'ensemble des exigences légales et des politiques pertinentes de Kingfisher, il n'est pas éligible au programme Green Star.

Nous vérifions également si les produits figurent sur une liste de critères d'exclusion. La liste de critères d'exclusion contient plusieurs critères ou caractéristiques pertinents pour le type de produit, qui, s'ils sont présents, disqualifient le produit pour le statut Green Star. La liste de critères d'exclusion se trouve à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

Tous les produits Green Star ne font pas l'objet d'une évaluation du cycle de vie. Cependant, l'application des politiques Kingfisher et des critères de la liste d'exclusion permettent de prendre en compte différentes étapes du cycle de vie du produit.

L'évaluation Green Star « Isoler son logement » se concentre sur la phase d'utilisation du cycle de vie du produit. C'est là que le produit peut apporter le plus grand avantage à l'utilisateur tout au long de son utilisation. Cependant, le programme Green Star exclut les produits qui peuvent présenter d'autres aspects néfastes pour l'environnement, que ce soit en raison de leur fabrication ou de leur mise au rebut en fin de vie.

Critère 2 :

Éligibilité au programme Green Star

Les critères pour le label « Isoler son logement » sont les suivants :

- **Isolation :**
 - Isolation des combles, des murs et des sols :
 - Isolant en plaque, en rouleau ou en vrac
 - Isolation de construction et de rénovation
 - Services d'installation d'isolation :
 - Installation d'une isolation des combles.
 - Installation d'une isolation murale (murs pleins et/ou creux)
 - Notez que les isolants multifeuilles et les panneaux PIR sont exclus.
- **Accessoires d'isolation :**
 - Il s'agit de produits qui simplifient l'isolation, améliorent son efficacité à long terme ou permettent d'isoler davantage de foyers :
 - Membranes améliorant les performances d'isolation des combles en permettant une meilleure régulation de l'humidité.
 - Trappes de combles isolées
 - Joint d'étanchéité mur creux
 - Clips de fixation pour isolation murale
 - Étais pour combles permettant de ranger des objets dans des combles isolés en permettant la construction d'une plateforme sur l'isolation.
- **Calfeutrage :**
 - La présence de courants d'air dans la maison indique que de la chaleur est perdue quelque part. Les produits de calfeutrage comprennent :
 - Brosses pour boîte aux lettres
 - Brosses pour dessous de portes
 - Joints de portes ou de fenêtres
 - Boudins de cheminée, y compris les « ballons » de cheminée qui réduisent les courants d'air lorsqu'une cheminée n'est pas utilisée.
 - Coussins anti courants d'air
 - Services d'installation de calfeutrage :
 - Notez que le calfeutrage à base de mousse expansée est exclu.



- **Portes et fenêtres à haut rendement thermique :**
 - Les portes et les fenêtres comportant des cadres en uPVC sont exclues. La transmission thermique est mesurée à l'aide des valeurs u. Plus la valeur U est faible, plus le produit est thermiquement efficace.
 - Fenêtres et portes extérieures vitrées : $U_w \leq 1,2 \text{ W/m}^2\text{K}$.
 - Portes extérieures non vitrées : $U_w \leq 1,2 \text{ W/m}^2\text{K}$.

Si les critères 1 et 2 sont remplis, un produit peut être retenu comme candidat au programme Green Star.

Vérification et confirmation du statut Green Star

- Tous les produits désignés sont évalués en interne par notre équipe de développement durable et soumis à l'ONG Bioregional pour validation externe. Les évaluations et la validation visent à déterminer si un produit répond aux critères 1 et 2.
- Une fois la validation externe terminée, le produit peut alors obtenir le statut Green Star.
- Une évaluation complète est effectuée chaque année pour s'assurer que tous les produits continuent de répondre aux critères de sélection.

Pour en savoir plus sur l'ONG Bioregional, [cliquez ici](#)

Critères de la liste de critères d'exclusion relatifs à l'isolation du logement

Cette liste répertorie les caractéristiques ou les aspects des produits qui les rendent inéligibles au programme Green Star :

- Produits en plastique recyclé dont la source de plastique est inconnue et/ou dont la sécurité ne peut pas être confirmée
- Contenu ou composants en papier ou en bois qui ne répondent pas aux exigences de Kingfisher en matière d'approvisionnement responsable.
- Produits dont l'emballage contient du PVC ou du polystyrène expansé.
- Produits contenant de l'huile de palme, du coton, du caoutchouc ou du cuir, sans preuve que ces matériaux proviennent de sources gérées durablement.

Vérifié en juillet 2025

